

SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

Arrêté du 23 juillet 2015 portant nomination à l'Union nationale des professionnels de santé

NOR : AFSS1530504A

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de la santé publique;

Vu le code de la sécurité sociale, notamment les articles L. 182-4, R. 162-54 et R. 182-3 et suivants;

Vu la proposition de la Confédération des syndicats médicaux français, organisation syndicale représentative des médecins généralistes et spécialistes;

Vu la proposition de l'Organisation nationale syndicale des sages-femmes, organisation syndicale représentative des sages-femmes;

Vu la proposition de la Fédération française des masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs, organisation syndicale représentative des masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs,

Arrête:

Article 1^{er}

Est nommé membre titulaire de l'Union nationale des professionnels de santé, pour la période du mandat restant à accomplir, au titre des organisations syndicales représentatives des médecins généralistes et spécialistes, M. Patrick GASSER, en remplacement de M. Jean-François REY.

Est nommé membre suppléant de l'Union nationale des professionnels de santé, pour la période du mandat restant à accomplir, au titre des organisations syndicales représentatives des médecins généralistes et spécialistes, M. Luc SULIMOVIC, en remplacement de M. Patrick GASSER.

Article 2

Est nommé membre titulaire de l'Union nationale des professionnels de santé, pour la période du mandat restant à accomplir, au titre des organisations syndicales représentatives des sages-femmes, Mme Laurence GUILLAUME, en remplacement de Mme Christelle GERBER MONTAIGU.

Est nommé membre suppléant de l'Union nationale des professionnels de santé, pour la période du mandat restant à accomplir, au titre des organisations syndicales représentatives des sages-femmes, Mme Caroline RAQUIN, en remplacement de Mme Laurence GUILLAUME.

Article 3

Est nommé membre titulaire de l'Union nationale des professionnels de santé, pour la période du mandat restant à accomplir, au titre des organisations syndicales représentatives des masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs, M. Sébastien GUERARD, en remplacement de M. Maurice RAMIN.

Sont nommés membres suppléants de l'Union nationale des professionnels de santé, pour la période du mandat restant à accomplir, au titre des organisations syndicales représentatives des masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs, M. Fabrice HENNION, en remplacement de Mme Corinne FRICHE, et M. Laurent ROUSSEAU, en remplacement de M. Sébastien GUERARD.

Article 4

Le directeur de la sécurité sociale et le directeur général de la santé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 23 juillet 2015.

Pour la ministre et par délégation :

Le directeur de la sécurité sociale,
T. FATOME

Le directeur général de la santé,
B. VALLET